
IFSI et IFAS
CHU de GRENOBLE ALPES

Projet pédagogique
2016 – 2020



umlaut/Christophe Valtin



Chabanne + Partenaires 38 quai Pierre Scize 69009 LYON

IFSI – IFAS du CHU Grenoble Alpes
C.S.10217
38043 Grenoble Cedex 9
Tél : 04.76.76.50.60
Fax : 04.76.76.50.75
Email : contact-ifsu@chu-grenoble.fr

S o m m a i r e

INTRODUCTION	2
1 PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS ET DE SON ENVIRONNEMENT	2
2 LE CADRE DE REFERENCE	3
2.1 Le cadre législatif et réglementaire français	3
2.2 Le cadre régional et local.....	4
3 LES ORIENTATIONS PHILOSOPHIQUES DE NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE	4
3.1 Les finalités de la formation	4
3.2 Les valeurs et principes.....	5
3.3 Notre conception du soin et du métier	6
4 NOS CONCEPTIONS DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES	7
4.1 Notre conception de la formation.....	8
4.1.1 L'apprentissage et les courants pédagogiques.....	8
4.1.2 La compétence.....	8
4.1.3 L'alternance.....	9
4.2 Les choix pédagogiques.....	10
4.2.1 Les stages.....	10
4.2.2 Le suivi pédagogique	11
4.2.3 Un accompagnement adapté aux parcours singuliers	11
4.2.4 Les méthodes pédagogiques	12
4.2.5 L'évaluation	13
5 PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE	13
6 NOS PERSPECTIVES POUR LES CINQ PROCHAINES ANNEES	14
CONCLUSION	16
BIBLIOGRAPHIE	17
LISTE DES SIGLES UTILISES	19

INTRODUCTION

Le projet pédagogique est construit par l'équipe de l'IFSI-IFAS du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble Alpes (CHUGA) pour une durée de cinq ans.

Il présente les principes de fonctionnement, les valeurs et les conceptions qui fondent la pédagogie dispensée dans notre institut.

Il sert de repère et de fil conducteur au travail de collaboration entre les partenaires qui participent à la formation : étudiants¹, élèves, direction et cadres de santé formateurs issus du milieu professionnel, professionnels des terrains de stage, universitaires, tutelles. Il a pour finalité de donner du sens aux projets de formation qui sont déclinés pour chacune des trois années de l'IFSI et pour l'IFAS.

1 PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS ET DE SON ENVIRONNEMENT

L'histoire de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers est ancienne. Créé en 1903, il s'enrichit d'un Institut de Formation des Aides-Soignants en 1959. Il s'inscrit ainsi depuis longtemps dans une dynamique de changement, en lien avec l'évolution des programmes de formation et, du fait de la proximité du CHUGA, en appui sur les connaissances scientifiques constamment renouvelées.

L'institut prépare aux diplômes d'Etat d'Infirmier en 3 ans et d'Aide-Soignant² en 1 an. Agréé pour un quota de 201 étudiants infirmiers par promotion et 76 élèves aides-soignants, l'institut compte actuellement environ 700 inscrits en formation initiale, ce qui en fait l'un des instituts les plus importants de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une équipe³ de professionnels travaille en collaboration pour mener à bien les missions

¹ Lire partout étudiant-étudiante

² Lire partout infirmier-infirmière et aide-soignant – aide-soignante

³ 1 directeur – 3 cadres supérieurs de santé – 32,5 ETP cadres de santé formateurs - 6,9 ETP secrétaires – 1,8 ETP documentalistes – 1,8 ETP logistique.

de formation qui sont :

- La formation initiale des infirmiers et aides-soignants
- La formation continue
- La documentation et la recherche
- L'encadrement de stagiaires (étudiants cadre de santé, étudiants en Master...).

La responsabilité du fonctionnement de l'IFSI et de l'IFAS relève de la compétence de l'Etat (Agence Régionale de Santé et Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces instituts sont adossés au CHUGA qui en assure la gestion financière et celle des ressources humaines de même que pour les huit autres instituts de formation et écoles.

2 LE CADRE DE REFERENCE

2.1 Le cadre législatif et réglementaire français

En tant que structure de formation du secteur public, l'institut s'inscrit dans un contexte constitutionnel, législatif et réglementaire. Les métiers d'infirmier et d'aide-soignant ne peuvent se concevoir qu'inclus et articulés dans l'ensemble plus vaste qu'est la société française aujourd'hui, traversée par des mutations profondes.

Le texte fondamental est la Constitution de la République Française du 4 octobre 1958 : Art 1 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. » (1, art. 1 L. 2008-724)

La place centrale donnée aux malades et aux usagers est inscrite dans le code de la santé publique avec le droit à la protection des personnes en matière de santé (2, Première partie, Livre 1^{er}, Titre 1^{er}).

L'exercice des différentes professions de santé est réglementé, entre autres également, par le code de la santé publique (2, Quatrième partie, Livre III, Titre 1^{er}).

L'hôpital est en réforme depuis plusieurs années et l'offre de soins se réorganise au niveau des territoires et des régions : la modernisation des établissements de santé,

l'amélioration de l'accès à des soins de qualité, la prévention et la santé publique, l'organisation territoriale du système de santé (3, art. L. 2009-879).

Les établissements de formation sont aussi traversés par des évolutions importantes.

Pour la formation initiale et continue des professionnels de santé, deux axes cohabitent :

- Celui d'une formation tout au long de la vie permettant la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Celui de l'application des accords de Bologne pour aboutir à l'universitarisation des études.

Dans cette logique, nous avons mis en place les nouveaux programmes de formation par compétences, conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant (4) et l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'état d'infirmier (5).

2.2 Le cadre régional et local

Le présent projet est inscrit dans le Programme Régional des Formations Sanitaires et Sociales et s'articule avec le Projet d'Etablissement et le Projet de Soins du CHUGA.

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus Licence-Master-Doctorat (LMD), un partenariat existe depuis 2010 avec l'Université Grenoble Alpes (UFR de médecine) ainsi que les 10 autres IFSI de l'Académie de Grenoble. Il permet l'attribution du grade de Licence en même temps que le Diplôme d'Etat d'Infirmier.

Au sein de l'institut, le projet pédagogique est complété par le projet de formation de chacune des années de formation infirmière et pour la formation aide-soignante et par un règlement intérieur qui permet de réguler la vie au sein de l'institution.

3 LES ORIENTATIONS PHILOSOPHIQUES DE NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE

3.1 Les finalités de la formation

La formation a pour but de former des praticiens autonomes, responsables et réflexifs capables de développer une posture clinique de qualité auprès des personnes soignées et des usagers au sein d'une équipe pluri-professionnelle. Elle propose un parcours professionnalisant qui permet à l'étudiant/élève de construire progressivement ses

compétences.

La professionnalisation est un processus dynamique continu qui se construit grâce à l'alternance des temps à l'institut et en situation clinique. Cette alternance intégrative favorise la synthèse entre les savoirs construits à partir de situations professionnelles. Elle permet à l'étudiant/élève d'évoluer vers une finalité professionnelle intégrant une identité et des compétences professionnelles nécessitant que l'étudiant/élève se questionne sans cesse. Selon Pierre PASTRE, l'étudiant apprend, développe ses compétences à partir de situations qui l'ont « *confronté à un problème où il n'existe pas de procédure connue de lui pour arriver à une solution, et où il doit réorganiser ses ressources pour trouver une issue.* » (6. p 7)

La question de la recherche sera donc abordée en formation comme un outil au service du développement continu des savoirs professionnels et de la qualité des soins et comme vecteur de professionnalisation des étudiants.

3.2 Les valeurs et principes

Les valeurs et principes retenus et partagés par l'ensemble de l'équipe sous-tendent le projet pédagogique et nos pratiques professionnelles et impliquent aussi bien l'ensemble de l'équipe de l'institut que les étudiants/élèves.

- LE RESPECT fait référence à l'éducation de chacun. Il est la base de la relation à l'autre, de la reconnaissance mutuelle, de la bienveillance et de l'altérité. Concept central dans le soin, Il est inscrit dans les textes de référence professionnels (déontologie, règlement intérieur, les chartes ...).
- L'AUTONOMIE renvoie à la notion d'acteur-auteur de sa formation pour construire ensemble. C'est être capable d'agir et d'inter agir avec les autres dans le cadre de règles collectives du vivre ensemble en tant que citoyen et professionnel. Être autonome c'est être capable d'assumer ses responsabilités.
- LA RESPONSABILITE c'est pouvoir répondre de ses actes. Agir en étant conscient de la portée de nos actes, de leur conséquence, ce qui permet de les assumer en toute conscience. La responsabilité est indissociable de l'autonomie.
- LA CREATIVITE traduit la capacité à être en éveil, à s'étonner, à s'émerveiller, à se laisser surprendre. C'est s'autoriser à innover, oser la relation à l'autre, source de création

professionnelle. La créativité ne peut s'exprimer que si existent la motivation, la confiance en soi et en les autres.

L'institut s'inscrit dans le travail mené par le CHUGA sur la bientraitance et adhère à la « Charte Bientraitance » traduite dans un « bouquet de valeurs partagées » à destination des soignants auprès des usagers.

Ces valeurs sont aussi déclinées en interne à l'institut, à destination de l'équipe et des étudiants/élèves.

3.3 Notre conception du soin et du métier

Notre conception du soin et du métier est directement reliée aux valeurs que nous portons et prend en compte les différentes composantes du soin que sont la personne, la santé, l'environnement, les soins infirmiers ainsi que leur interdépendance.

En effet notre conception du soin s'appuie sur la considération de la personne comme un être singulier avec des attentes, des désirs, des ressources et des besoins notamment lors des périodes de vulnérabilité (7). Dans cette conception du soin, santé et maladie ne sont pas mises en opposition. Nous considérons également la personne avec ses propres représentations sur sa santé et la maladie.

Ainsi prendre soin de la personne implique « une attention particulière à une personne vivant une situation particulière en vue de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, de promouvoir sa santé. » (8, p.29). Cela ne signifie pas uniquement « faire des soins ». Cette vision est porteuse de sens pour le soignant autant que pour la personne soignée. Le « prendre soin » s'exerce tout au long de la vie, jusqu'à la mort, dans le respect de la personne humaine, tout en prenant soin de soi-même en qualité de soignant.

Ces soins sont adaptés à une personne ou à un groupe de personnes qui vivent dans une interaction permanente avec leur environnement (physique, écologique, culturel, économique...) en évolution constante.

Les soins comprennent les dimensions curative, préventive, éducative et palliative.

Leur élaboration repose sur des compétences cliniques, d'analyse et relationnelles afin de permettre la mise en œuvre de soins de qualité.

Ainsi, par l'apprentissage et la maîtrise de la démarche clinique l'étudiant/élève affinera la qualité de son raisonnement et de son jugement clinique dont dépendront la pertinence et l'adaptation du projet de soin singulier. Sa mise en œuvre se réalisera dans le cadre de la collaboration au sein de l'équipe pluri-professionnelle.

Les professionnels de santé accompagnent la personne soignée et son entourage dans le parcours de soins en lien avec un projet de vie dans une nouvelle forme de partenariat.

En effet, les patients deviennent progressivement agents⁴ en assurant de nouvelles fonctions dans le système de santé (patient-expert, patient-éducateur, patient-formateur, etc), statut parfois reconnu par des diplômes,

Afin de développer leurs compétences et leur autonomie, les professionnels s'engagent à poursuivre leur démarche de formation tout au long de leur vie professionnelle.

L'engagement de l'étudiant/élève sera sollicité dans la formation pour son apprentissage et la co-construction des savoirs. Son dynamisme, son enthousiasme, sa rigueur dans le travail, son ouverture à la pensée des autres, le partage de ses expériences seront précurseurs de sa capacité à travailler en équipe de pairs au service du soin et de la personne soignée.

4 NOS CONCEPTIONS DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES

Une formation d'adultes :

Les formations infirmière et aide-soignante s'adressent à des adultes qui possèdent une expérience humaine, familiale, sociale et, dans certains cas, professionnelle.

« Un adulte en formation recherche une dialogique entre le monde des savoirs et des savoir-faire et celui de la connaissance de soi » (9, p.4). Accompagner un adulte en formation requiert donc de s'appuyer sur ces expériences singulières antérieures renforcées par celles vécues tout au long de la formation.

Un principe d'éducabilité :

Tout être humain, quel que soit son potentiel initial, peut augmenter sa capacité d'action sur le monde. Pour Philippe MEIRIEU, il s'agit là d'un « pari sur l'humain » (10, p.2) qui permet d'une part à l'apprenant de grandir et d'apprendre et d'autre part au formateur de se mettre en route pour inventer des moyens pédagogiques et s'engager dans l'accompagnement de l'apprenant.

La formation comme espace collaboratif

Nous considérons la formation comme un espace d'apprentissage et d'expérimentation de la vie collective qui prépare les étudiants/élèves à la vie professionnelle et leur permet une réflexion sur la pédagogie, ceci à travers des espaces de collaboration avec l'équipe

⁴ Au sens de celui qui agit par opposition à celui qui subit l'action.

de direction et l'équipe pédagogique (Conseil de la vie étudiante, conseils de promotion, bilan des activités de formation, projets en lien avec l'association des étudiants, etc.)

4.1 Notre conception de la formation

4.1.1 L'apprentissage et les courants pédagogiques

Notre projet s'inscrit préférentiellement dans une vision constructiviste et socio-constructiviste de l'apprentissage avec l'idée que le savoir se construit en interaction avec les autres, l'environnement et soi-même.

Il s'agit donc d'une co-formation impliquant plusieurs acteurs : étudiants-élèves / professionnels de santé / cadres de santé formateurs / documentalistes / universitaires / malades-usagers.

L'étudiant/élève identifie les processus à travers lesquels il construit ses connaissances par une pratique réflexive. Cette réflexivité exige qu'il prenne une distance avec les situations rencontrées, les conscientise et, ainsi, se « regarde apprendre ».

Les formateurs sont alors dans une position d'accompagnateur, de médiateur et guident les étudiants/élèves dans la construction de leurs savoirs.

Ce travail se fait lors de séances pédagogiques formalisées tout au long de la formation, où sont interrogés le sens de l'action (pourquoi ?) et les modalités de cette action (quoi ? comment ?), notamment à travers :

- L'analyse de situations
- Les entretiens pédagogiques et entretiens d'explicitation
- L'analyse de la pratique professionnelle

4.1.2 La compétence

Le dispositif de formation en place vise à favoriser l'émergence d'un professionnel polyvalent et réflexif. Pour ce faire, la formation est articulée autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice du métier.

En effet, pour Guy LE BOTERF « *la compétence est un savoir agir en situation ou un savoir gérer la complexité* » (11, p. 113-145).

Cette compétence, selon Philippe PERRENOUD, « *mobilise diverses ressources : les savoirs, rapport au savoir, capacités, attitudes, valeurs et identité* ». (12)

L'acquisition des compétences se fait progressivement, dans une multitude de situations, tant dans les situations cliniques réelles rencontrées lors des stages que celles proposées dans les Unités d'Enseignements (UE) et les Unités d'Intégration (UI).

Les Unités d'Intégration constituent l'axe directeur de toutes les Unités d'Enseignement. Elles sont placées dans chaque semestre et permettent de transférer des savoirs et savoir-faire acquis dans les UE du semestre en cours ou des semestres précédents en lien avec une ou deux compétences. Elles sont basées sur des situations cliniques rapportées du stage ou proposées par l'équipe pédagogique.

De la même manière, en formation aide-soignante, l'acquisition des compétences se fait dans de nombreuses situations mobilisées dans les modules, en stage et au retour du stage.

Ces différents éléments visent à permettre à chaque étudiant / élève de disposer « *d'un répertoire de procédures ou de méthodes alternatives qui lui permettent de s'adapter de manière plus fine aux différents cas de figure qui peuvent se présenter, en fonction de la valeur prise par les différentes variables de la situation* ». (13, p 182).

4.1.3 L'alternance

La logique de compétence s'appuie aussi sur le principe de la formation par l'alternance ; une alternance intégrative où les savoirs se construisent à partir de situations professionnelles.

Gérard MALGLAIVE explique, qu'au travers de l'alternance intégrative, l'utilisation réciproque des expériences vécues en institut et en stage permet de créer un lien entre ces deux lieux de formation. Cette organisation permet ainsi des interactions permanentes entre les différents savoirs que l'apprenant s'approprie et transforme en compétences professionnelles (14).

La maîtrise des concepts et la pratique régulière de l'analyse de situations de soins permettent aux étudiants/élèves de travailler les trois paliers d'apprentissage : comprendre, agir, transférer :

- Comprendre : l'étudiant/ élève acquiert les savoirs et savoirs faire nécessaires à la compréhension des situations,
- Agir : l'étudiant/ élève mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer ses actions,
- Transférer : l'étudiant/ élève conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

L'étudiant/élève acteur est au centre du dispositif et construit ses savoirs dans cette alternance. Les formateurs et les professionnels de santé en stage l'accompagnent dans

le travail de professionnalisation et dans la construction de son projet professionnel en lui permettant d'élaborer une réflexion sur les écarts entre sa représentation des soins et la réalité professionnelle.

4.2 Les choix pédagogiques

4.2.1 Les stages

L'apprentissage clinique des étudiants/élèves s'effectue au cours de périodes de stages dans les milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Les stages nécessitent un travail de partenariat avec les autres instituts de formation de l'Isère. Depuis plusieurs années, l'Inter-IFSI⁵ collabore à la recherche de lieux de stages pour l'ensemble des instituts et établit un planning annuel de stages.

Cette organisation permet d'harmoniser les différents outils nécessaires à la mise en stage des étudiants/élèves notamment les conventions, les modalités de stage. La répartition géographique et la répartition d'établissements favorisent la connaissance des terrains de stage et une prospection mieux ciblée.

Des stages en soins de courte durée, en psychiatrie et santé mentale, en soins de longue durée et soins de réadaptation ainsi que des soins individuels et collectifs sur le milieu de vie permettent à l'étudiant/élève d'acquérir des compétences auprès des professionnels de proximité, en contact direct avec une personne saine ou malade et/ou une collectivité.

L'étudiant/élève est accompagné durant le stage par le tuteur faisant partie de l'équipe de soins et par le formateur référent de stage, interlocuteurs privilégiés qui aident l'étudiant à développer sa pratique réflexive.

Durant le stage, l'outil essentiel est le portfolio/ livret d'apprentissage clinique qui permet à l'étudiant/élève de s'autoévaluer, d'analyser sa pratique. Cet outil permet aux formateurs et aux tuteurs de coordonner leurs interventions, d'effectuer des bilans afin de mesurer la progression de l'étudiant/élève tout au long de la formation.

Selon certaines modalités, l'institut ouvre la possibilité aux étudiants infirmiers de s'inscrire dans un projet de stage à l'étranger.

⁵ Composé de l'IFSI IFAS du CHUGA, l'IFSI IFAS de la Croix-Rouge-St Martin, l'IFSI IFAS du CHAI, l'IFSI IFAS de Bourgoin-Jallieu et l'IFAS du lycée Françoise Dolto

4.2.2 Le suivi pédagogique

La finalité du suivi pédagogique est d'accompagner l'étudiant/élève dans la construction de son projet professionnel, son processus de professionnalisation, sa construction identitaire et l'acquisition de ses compétences.

Pour se faire, dans le cadre d'un dispositif collectif institutionnel et en lien avec les professionnels de la santé, l'équipe pédagogique prend en compte la singularité de l'étudiant/élève :

- Elle l'accompagne dans une démarche réflexive à partir d'une écoute active, dans la construction de son parcours de professionnalisation, dans ses processus d'apprentissage et dans son positionnement.
- Elle co-élabore avec lui une démarche contractuelle.
- Elle évalue et valide son parcours de formation.

4.2.3 Un accompagnement adapté aux parcours singuliers

L'institut met en place un accompagnement individualisé par un formateur référent pédagogique tout au long de la formation. Le suivi des étudiants se fait essentiellement lors d'entretiens programmés sur le temps de formation ou à la demande de l'étudiant ou du formateur.

Par ailleurs, un accompagnement différencié permet la mise en œuvre de dispositifs particuliers en fonction de certaines spécificités :

- Cours partiels ou dispenses de formation
- Sport de haut niveau
- Situation de handicap

Ainsi, les étudiants qui intègrent la formation infirmière par la voie du concours ouvert aux aides-soignants et auxiliaires de puériculture, et dispensés de la validation de la compétence 3, ont la possibilité de travailler plus particulièrement sur leur changement de statut via un stage aménagé et accompagné par les formateurs ainsi qu'une aide à l'apprentissage théorique. L'IFSI accompagne aussi les étudiants en médecine ou les sages-femmes dans leur parcours de reconversion vers la profession infirmière.

Un dispositif d'accompagnement sur l'apprentissage des calculs de doses permet, en particulier à des étudiants en grande difficulté pour résoudre les problèmes de calcul, de trouver des méthodes de résolution de problème.

Les élèves aides-soignants en cursus partiel ont un planning aménagé sur l'année leur permettant d'être pleinement intégrés à la promotion en cursus complet. Cette organisation favorise un enrichissement mutuel tout en permettant certaines plages de disponibilité.

Par ailleurs, les étudiants sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'un contrat tripartite [étudiant – IFSI – Département du Sport de Haut Niveau (DSHN) de l'Université Grenoble Alpes] qui précise les aides et aménagements nécessaires à leur double parcours.

Enfin, compte tenu des situations très différentes les unes par rapport aux autres, la situation des étudiants porteurs d'un handicap fera l'objet d'un projet individualisé à partir des préconisations compensatoires proposées par le médecin de la MDPH et en fonction des ressources disponibles à l'institut.

4.2.4 Les méthodes pédagogiques

Le travail de groupe :

Il est un moyen pédagogique particulièrement développé à l'institut. Il permet d'une part de faciliter l'apprentissage par l'élaboration en petit nombre et d'autre part de travailler sur des objets plus précis ou plus approfondis (travaux pratiques, analyse de la pratique, travaux d'analyse par exemple)

Les TICE :

Depuis 2010 et via la convention avec l'Université Grenoble Alpes, les étudiants accèdent à une plateforme de formation à distance. Outre l'accès aux cours sonorisés de certaines UE, cette plateforme permet l'utilisation d'outils collaboratifs que l'équipe pédagogique cherche à développer d'année en année (quizz, bilans, auto-évaluations, etc.)

La simulation :

La simulation en santé trouve toute sa place en formation initiale dans l'apprentissage des soins comme moyen complémentaire de l'alternance. Elle permet de proposer aux étudiants des expériences cliniques proches de la réalité à partir de situations de travail que nous avons voulu autant techniques que relationnelles. Les étudiants sont guidés par un formateur dans une démarche réflexive afin de développer leurs habiletés pratiques, leur esprit critique et d'étayer leur processus de décision grâce à du matériel pédagogique adapté (simulateur de vieillissement, mannequin de basse fidélité, bras pour ponction, plastrons pour pose de chambre implantable, vidéo, etc.)

4.2.5 L'évaluation

Le dispositif d'évaluation est construit sur une responsabilité partagée des différents acteurs tout au long de la formation :

- L'étudiant/élève, acteur de sa formation, s'inscrit dans une démarche d'auto-évaluation de ses apprentissages et d'analyse réflexive de sa pratique. En retour de stage, le formateur permet l'explicitation et favorise le questionnement de l'étudiant/élève sur sa propre pratique dans un processus de professionnalisation.
- Les professionnels de santé encadrent et accompagnent l'étudiant/élève dans ses apprentissages en stage et évaluent les acquisitions des éléments de compétence et des activités de soins au fur et à mesure du déroulement du stage
- L'équipe pédagogique, dans le cadre du suivi pédagogique individuel et collectif, met en place un dispositif d'évaluation formative et d'auto évaluation qui vise à accompagner les étudiants/élèves dans leur processus d'acquisition de compétence, tout au long de leur formation.

Toutes les Unités d'Enseignements donnent lieu à une évaluation normative qui permet l'attribution de Crédits Universitaires (ECTS)⁶ afin de valider la formation et d'obtenir le Diplôme d'Etat Infirmier. Ces ECTS sont attribués par une Commission d'Attribution des Crédits (CAC) qui se réunit à la fin de chaque semestre.

A l'IFAS, la validation des Unités de Formation permet l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Comité de lecture :

Chaque évaluation normative est validée par un comité de lecture composé de cadres formateurs et de membres de la direction. Il a pour mission d'apporter une critique constructive sur l'évaluation et son corrigé.

Certaines épreuves sont construites et validées dans le cadre d'une coopération Inter-IFSI régionale avec l'Université Grenoble Alpes.

5 PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE

Suivi médical

Les étudiants bénéficient d'un suivi médical par un médecin rattaché aux instituts de formation. Ils peuvent aussi bénéficier de certaines prestations proposées par le service de santé au travail du CHUGA (vaccinations antigrippales par exemple).

⁶ European Credits Transfer System ou Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

Lieux et outils de travail

Un centre de documentation commun à tous les instituts est à disposition des étudiants/élèves pour leurs recherches documentaires et l'édition de travaux.

Des postes informatiques permettent de consulter des bases de données, les cours en ligne et de réaliser des travaux.

L'institut utilise une plateforme d'enseignement à distance, véritable interface pédagogique entre l'équipe pédagogique et administrative de l'IFSI-IFAS et les étudiants/élèves, qui permet un accès aux cours et aux documents pédagogiques, aux informations concernant la vie à l'institut et aux résultats des partiels.

Vie à l'IFSI

Les étudiants/élèves peuvent accéder au self du CHU et à la cafétéria du personnel.

L'Association Des Etudiants en Soins Infirmiers (ADESI) est animée par les étudiants des différentes promotions. Associé à la vie de l'Institut, le bureau construit aussi un lien croissant avec les BDE universitaires afin de promouvoir les droits des étudiants, les engagements associatifs et la convivialité.

Dans le rapprochement avec l'université, certaines prestations seront étendues progressivement.

6 NOS PERSPECTIVES POUR LES CINQ PROCHAINES ANNEES

Les évolutions sanitaires et professionnelles des métiers de la santé, les réorganisations territoriales régionales, locales, ainsi qu'au CHUGA, l'avancée des partenariats notamment avec l'université sont de nouvelles opportunités pour l'institut de repenser ou réaffirmer ses orientations.

Ainsi, nous pouvons distinguer plusieurs axes de travail :

Axe 1 : L'Institut de Formation des Professions de Santé : IFPS

D'ici à 2018-2019 la plupart des formations sanitaires médicales et paramédicales du CHUGA vont intégrer un bâtiment entièrement neuf, qui doit voir le jour sur le Campus de l'Université Grenoble Alpes. Ce regroupement est l'opportunité pour les instituts de repenser les coopérations matérielles, organisationnelles et pédagogiques.

Le travail initié en 2015 montera en puissance au cours des années 2016-2017.

Axe 2 : Développement des coopérations régionales et locales

Il s'agit de poursuivre le partenariat avec les professionnels accueillant des étudiants/élèves en stage afin de renforcer les conditions de l'alternance intégrative.

L'IFSI poursuit sa participation au Groupement de Coopération Sanitaire régional entre les IFSI afin d'être force de proposition au sein de la commission spécialisée.

Il continuera aussi à participer activement au travail entre les IFSI et l'Université pour élaborer des outils d'enseignements basés sur les technologies de l'information et de la communication et la simulation.

Il souhaite aussi développer un partenariat avec le Service de Santé Inter-Universitaire et le Service Accueil Handicap de l'université Grenoble Alpes.

Axe 3 : Développement de partenariats internationaux

En partenariat avec le CHUGA ou des associations, l'institut souhaite développer l'ouverture sur le monde en favorisant une politique de stages à l'étranger. Plusieurs pistes sont à l'étude avec certains pays.

Axe 4 : Réingénierie de la formation AS

Le projet de réingénierie de la formation aide-soignante annoncé pour 2017 engage l'institut à repenser les formations en lien avec l'évolution des professions AS et IDE en y incluant l'accès par la VAE et en repensant les transversalités au sein des formations initiales, notamment celles d'Auxiliaires de Puériculture et d'Ambulanciers.

Axe 5 : Développement de la formation continue et de la recherche

Il s'agit d'une part de pérenniser et d'amplifier les actions de formation en lien avec le CHU-formateur (aspirations endo-trachéales, tutorat) ou dans le cadre de l'inter-IFSI (ateliers pédagogiques) et d'autre part d'anticiper les besoins de formation continue à partir d'une analyse des besoins.

L'institut souhaite renforcer la formation des cadres formateurs et le partenariat avec l'université et les établissements de soins afin de promouvoir la recherche en soins et en pédagogie.

Axe 6 : Formalisation de la démarche qualité et évaluation interne

L'institut est engagé depuis de nombreuses années dans l'amélioration de la qualité. Il s'agit maintenant de formaliser une démarche d'autoévaluation afin de poursuivre le travail à partir d'axes ciblés (procédures, pédagogie, partenariats).

La réforme de la gouvernance des instituts, prévue d'ici 2017, sera aussi une opportunité

de développer le partenariat avec les étudiants et leurs représentants dans cette démarche qualité.

CONCLUSION

Le projet pédagogique, et sa déclinaison plus concrète qu'est le projet de formation, visent à accompagner des étudiants /élèves à devenir des praticiens réflexifs et autonomes, polyvalents, sensibilisés à la complexité, capables d'évoluer dans un monde en mutation tout en préservant une éthique des soins liée à l'humain.

La totalité de l'équipe de l'institut se mobilise dans ce sens pour les années à venir.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Constitution du 4 octobre 1958, Article 1 modifié par la Loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République. [Consulté le 9 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071194>
- (2) Code de la santé publique. [Consulté le 9 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665>
- (3) Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. JORF n°0167 du 22 juillet 2009 page 12184 [Consulté le 9 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020879475>
- (4) Ministère de la santé et des solidarités. Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant. [Consulté le 9 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000449527>
- (5) Ministère de la santé et des sports. Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier Bulletin officiel Santé, protection sociale, solidarité n° 2009/7 du mois de juillet 2009. [Consulté le 9 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044>
- (6) PASTRÉ Pierre. Apprendre à faire, in : Bourgeois Étienne (dir.), Chapelle Gaëtane (dir.).- Apprendre et faire apprendre.- Paris : Puf, 2006.- p. 109-121. [Consulté le 9 juin 2016]. Disponible à l'adresse : http://formations.philippeclauzard.net/PASTRE_Apprendre_a_faire.pdf
- (7) PIERRON, Jean Philippe. Vulnérabilité pour une philosophie du soin. Paris : Presses Universitaires de France, 2010. Coll. La nature humaine.
- (8) HESBEEN, Walter. Prendre soin à l'hôpital. Inscrire le soin infirmier dans une perspective soignante. Paris : Inter Editions-Masson, 1997.
- (9) BARBIER René. Une philosophie de la formation des adultes en France. Université Paris 8, France. [Consulté le 9 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.barbier-rd.nom.fr/philoformationAdultes.PDF>
- (10) MEIRIEU Philippe. Le pari de l'éducabilité. ENPJJ, 2008. [Consulté le 9 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.meirieu.com/ARTICLES/educabilite.pdf>
- (11) LE BOTERF Guy. Apprendre de l'expérience. 4ème édition. Paris : Eyrolles, 2006.
- (12) PERRENOUD Philippe. Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. Issy les Moulineaux : ESF, 2008.
- (13) VERGNAUD Gérard. Au fond de l'action, la conceptualisation. In : BARBIER J.M. Savoirs théoriques et savoirs d'action. Paris : PUF, 1996
- (14) MALGLAIVE Gérard. Les rapports entre savoirs et pratiques dans le développement de capacité d'apprentissage des adultes. Éducation permanente 1998, n° 92, p. 50-53.

POUR EN SAVOIR PLUS :

DE MONTMOLLIN M. L'intelligence de la tâche. Eléments d'ergonomie cognitive. Berne : Peter Lang, 1986.

DEVELAY Michel. Le statut des savoirs dans la pédagogie de l'alternance in l'alternance pour des apprentissages situés. Education Permanente, 2007, n° 172, p 15-25.

DEVELAY Michel. La pédagogie du sens. Recherche en soins infirmiers, 1997, n° 51, p 42-47.

GEAY André. L'alternance comme processus de professionnalisation : implications didactiques. Education Permanente, 2007, n° 172, p 27-38.

HAMELINE Daniel. Les objectifs pédagogiques en formation initiale et en formation continue. Ed. ESF, 2005. (Collection Pédagogie).

JOANNAERT Philippe. Compétences et socioconstructivisme. Perspectives en éducation et formation. 2002

LEPLAT J. Les compétences en ergonomie. Toulouse Octares Edition 2001. (Collection Travail et Activité Humaine).

SAMURÇAY R., PASTRE P. La conceptualisation des situations de travail dans la formation des compétences. In LEPLAT J. & DE MONTMOLLIN M. (Eds.), Les compétences en ergonomie Toulouse : Octarès, 2001. p. 101-112.

VIAL Michel. Travailler les valeurs professionnelles ou comment se professionnaliser. SOINS, 2005, n° 53, p 33-36.

LISTE DES SIGLES UTILISES

ARS	Agence Régionale de Santé
BDE	Bureau des Etudiants
CHUGA	Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
ECTS	European Credits Transfert System
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IFAS	Institut de Formation Aide-Soignant
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour L'Enseignement
UE	Unité d'Enseignement
UI	Unité d'Intégration
UGA	Université Grenoble Alpes
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience